

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 405

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 34, ajouter les mots :

« Sous conditions d'un accord des organismes gestionnaires de la protection sociale complémentaire, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La période exceptionnelle ne doit pas permettre à l'Etat de s'imposer aux régimes complémentaires. Il est nécessaire d'obtenir leur accord pour l'assurance de la protection sociale des salariés.